

## Fusion : soyez informés !

**L'avenir de notre commune est en jeu !** Soit elle disparaît dans une fusion, absorbée par Chancelade, soit elle poursuit son existence.

**Non, les jeux ne sont pas faits ! L'avenir de notre commune dépend, pour beaucoup, de vous !**

Dans un document distribué par le Collectif [compte-rendu de la réunion publique du 21 mars], celui-ci invitait à "s'informer et à manifester ses opinions sur la fusion".

Je vous partage mon analyse de la situation.

- M. Le Pape, **a décidé de fusionner notre village avec 2 à 4 autres villages, dont Chancelade** (mais aussi Château l'Evêque, Razac et Annesse), pour former une commune nouvelle. Depuis le mois de février, les réunions s'enchaînent entre les maires et représentants des municipalités au sein d'une instance appelée COOPRO. Une décision est attendue dès la fin de cette année.  
*Le saviez-vous ? Mensignac et Annesse avaient déjà sollicité La Chapelle pour s'unir, mais notre maire a refusé...*

- **Quelles sont les raisons invoquées par M. Le Pape ?**

- \* Garantir un avenir financier viable : la baisse de la dotation de l'Etat et la suppression de la taxe d'habitation font peur.

- \* Bénéficier du gel de la baisse de la dotation sur 3 ans ainsi que 5% de bonus pour la commune nouvelle.

- \* Permettre la mutualisation des moyens entre les communes fusionnées.

- \* Développer des politiques communes.

- \* Exister au sein du Grand Périgueux.

*A noter que la fusion souhaitée ne s'accompagne d'aucun projet pour notre commune autre que la fusion elle-même.*

- **Les finances de notre commune justifient-elles une fusion avec Chancelade ?**

Ce serait le cas si notre commune était en difficulté. Or chaque année, le budget de fonctionnement dégage un excédent de près de 25% des recettes (24% en 2017) et ce, depuis des années. Tous les 4 ou 5 ans, c'est la totalité du budget d'une année qui est dégagée en auto-financement, soit quelques 700 000€.

Notre dette ? 322 000€, 292€ par habitant [sources : Journal du Net (JDN) chiffres de 2015]. Nos finances sont particulièrement saines et **ne peuvent justifier une peur de l'avenir**.

Comparons avec les finances de Chancelade qui, bien qu'étant légèrement inférieures à la moyenne des communes de France, présente un écart important avec les nôtres, jugez plutôt : 3,3 millions d'euros de dette soit 744€ par habitant **Fusionner sera prendre à notre charge une part importante de cette dette.**

Cette prise en charge de la dette se traduira par **une augmentation très importante du taux des impôts fonciers** (ne parlons pas de la taxe d'habitation appelée, probablement, à disparaître) Le taux du foncier bâti à Chancelade est 67% plus élevé que le nôtre ! Idem pour le foncier non bâti. Or le "lissage" des taux est prévu [voir le dossier de l'Union des Maires sur le site [www.gonaguet.com](http://www.gonaguet.com) ].

**Fusionner, c'est donc voir nos impôts augmenter de l'ordre de 50% !** Sans contre-partie de service et hors éventuelles augmentation de la part de la région, du département...ou de la nouvelle commune !

- Le saviez-vous ? **Les dotations pour les collectivités se maintiennent en 2018** (la DL du 5 mai).

Vous avez dit gel des dotations sur 3 ans ?

La dotation de l'Etat représente environ 20% de notre budget de fonctionnement. Si l'Etat versait un bonus de 5% cela représenterait 1% de notre budget soit 7 000€ environ. Fusionner pour l'équivalent de 7 000€ qui alimenteront le pot commun de la nouvelle commune, ne peut être un argument valable pour les Chapelois. Une diminution de 5% des indemnités aux maire et adjoints (2 800€ mensuel dont la moitié pour le maire) rapporterait en 4 ans le cadeau des 5% de l'Etat...

- La mutualisation des moyens (3<sup>ème</sup> argument) peut être **mise en œuvre** entre les communes **sans qu'une fusion soit nécessaire**. Ainsi, par exemple, le gymnase récemment construit par Mensignac, La Chapelle et Annesse, la récente mise en commun de matériel pour des travaux de voirie sur plusieurs communes. Rien n'empêche ces mutualisations de services et de matériel entre communes : **là encore, et à l'évidence, un faux argument**.
- Autre argument du maire : “*développer des politiques communes (aménagement du territoire, développement durable, jeunesse, solidarité)*”, c'est à l'évidence **des mots vides de contenu concret**. Le concret, c'est ce que notre maire a réalisé en ce sens pour notre commune depuis 10 ans maintenant : aménagement du territoire de notre commune, développement durable, action pour la jeunesse, solidarité communale... Vous savez bien.
- Enfin, son dernier argument : “*exister au sein du Grand Périgueux*” . On se rapproche peut-être là du réel motif de cette fusion avec Chancelade. **Mais quel intérêt pour La Chapelle ?**

### Une fusion avec Chancelade ? Quel intérêt pour nous ?

Nous avons vu que ce n'est pas un intérêt financier pour la commune et encore moins pour les Chapelais que nous sommes qui vont voir leurs impôts s'alourdir.

Un intérêt pour l'école ? Notre école pourrait devenir une école annexe de l'école de la nouvelle commune. Elle perdrait alors sa direction et son effectif diminuera quasi automatiquement du fait des parents qui auront accès à l'école de Chancelade (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Un intérêt pour les associations ? On voit mal une municipalité subventionner 2 ou 3 amicales laïque, 2 ou 3 comités des fêtes, 2 ou 3 clubs informatiques, 2 ou 3 clubs de rando...

Un intérêt pour la représentativité des Chapelais ? Par le seul jeu de la majorité, on comprend vite que c'est Chancelade qui sera massivement représentée dans la nouvelle municipalité.

Un intérêt pour un renforcement des services ? Un service excentré est toujours un service qui coûte cher et est difficile à mettre en place. Voyez la ligne 13 du Péribus...

Une mairie qui deviendra une annexe avec un personnel réduit bien sûr, une agence postale qui pourrait bien disparaître elle aussi. On aura peut-être droit à un “*demi-cantonnier*” ... Selon ce que la nouvelle municipalité décidera...

**Quel intérêt aurait-on d'unir notre commune marquée par sa ruralité avec une commune urbanisée comme Chancelade ?**

Par contre, on comprend très bien l'intérêt pour Chancelade, plutôt à l'étroit dans un territoire devenu exigu, d'absorber notre territoire. Logements sociaux construits à La Chapelle, dilution des impôts, renforcement de son école, Chancelade a tout à gagner de fusionner avec nous...

**Vous voyez un avantage à fusionner avec Chancelade, vous ?** Moi pas.

Mais il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas compris...

Si c'est le cas, tenez-nous au courant : alertez le Collectif [ [lcg24350@orange.fr](mailto:lcg24350@orange.fr) ]

Prévenez-moi également [ [dadaillou@free.fr](mailto:dadaillou@free.fr) ]

La page Internet [www.gonaguet.com](http://www.gonaguet.com) vous donnera également accès à de nombreux documents et liens utiles sur le sujet.

*Bernard MULLER, membre du Collectif.*

Et si vous n'en voulez pas de la fusion, venez à la rencontre du Collectif

**vendredi 25 mai à 20h**

dans l'**ancienne épicerie**.

*Rencontre entre Chapelais opposés à la fusion.*